



**COMPTE RENDU**  
**Réunion du Conseil syndical du**  
**Jeudi 6 Avril 2016 à 18h30**

*Lieu : Salle du Conseil du SIEGA ,  
Pont de Beauvoisin*

Sont également présents pour le SICTOM du Guiers : mesdames Gaëlle DOURNEAU (directrice), Valérie BONAMY (secrétaire-comptable), Lison LESIEUR (stagiaire) et monsieur Bernard PELISSIER (ambassadeur du tri).

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Michel GALLICE

M. le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

**1- PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2015**

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015.

◆ **PERSONNEL**

**2- INFORMATION Embauche d'une directrice, retour de la secrétaire comptable, départ de la technicienne et arrivée d'une stagiaire**

M. le Président présente madame Gaëlle DOURNEAU qui prend la direction du SICTOM du Guiers suite à la demande de mutation de monsieur Sylvain Couzet pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez.

M. le Président rappelle que la secrétaire comptable, Valérie BONAMY, avait quitté le SICTOM du Guiers au 01 février 2015 pour un détachement d'un an au sein de la fonction publique d'état dans l'enseignement supérieur. Elle a repris ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2016.

M. le président annonce le départ de Magali AUBERGER depuis le 31 mars 2016, technicienne au SICTOM du Guiers depuis 3 ans. Les dossiers qu'elle gérait sont pour partie repris par Lison LESIEUR, stagiaire pour 3 mois à partir du 21 mars 2016.

**3- DELIBERATION Approbation d'une convention de mise à disposition de Gaëlle DOURNEAU par la Communauté d'agglomération Chambéry métropole au bénéfice du SICTOM du Guiers**

M. le Président explique que, pour assurer la bonne transmission des dossiers gérés par madame DOURNEAU au sein de Chambéry Métropole et d'assurer le suivi, et l'organisation des instances délibératives et notamment le vote du budget du SICTOM du

Guiers il a été convenu entre la Communauté d'agglomération et le SICTOM du Guiers une mise à disposition à 50% du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016. Le SICTOM du Guiers remboursera à la Communauté d'agglomération la rémunération et les charges sociales supportées par cette dernière au prorata du temps de travail de mise à disposition. Madame DOURNEAU sera nommée au 1<sup>er</sup> avril 2016, à temps complet, Ingénieur principal au poste de directrice du SICTOM du Guiers.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la convention de mise à disposition de madame Dourneau telle que présentée.

#### **4- DELIBERATION Création d'un poste de technicien**

M. le président rappelle le départ de madame Magali AUBERGER au 31 mars 2016, date de fin de son contrat à durée déterminée. Les missions remplies par Magali AUBERGER doivent perdurer (optimisation des collectes par l'installation de conteneurs enterrés, résolution des points noirs de collecte par la mise en place de point de regroupement pour la collecte ou la vente de bacs normés de collecte – optimisation des collectes sélectives d'emballage, développement de nouvelles filières de collecte et/ou de traitement comme la collecte des bio-déchets). Il est proposé de procéder à un recrutement pour le remplacement de madame AUBERGER. L'ouverture d'un poste de technicien permettra un recrutement par voie de mutation. Les missions confiées à l'agent sont du ressort d'un technicien. Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste de technicien titulaire, à temps complet, pour exercer ces missions.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la création d'un poste de technicien pour les missions d'optimisation des service du syndicat.

#### **5- DELIBERATION Autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Monsieur le Président précise que M. Dominique DE TULLIO, en poste à la déchèterie des Abrets, et M. Daniel PRUDON FONTAINE en poste à la déchèterie de Saint Genix sur Guiers sont tous deux absents respectivement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 24 septembre 2015. M. DE TULLIO a sollicité le comité médical du centre de gestion de l'Isère pour reprendre une activité à temps partiel au 05/04/2016. La décision du comité médical a validé cette organisation du travail le 01/04/2016. M. PRUDON FONTAINE a quant à lui été jugé inapte par le médecin du travail à tout emploi au sein du SICTOM du Guiers. Un courrier pour reclassement sur un éventuel poste vacant au sein des communes a été envoyé courant mars. Aucune commune n'a répondu positivement à ce jour.

Ces deux agents ont été remplacés par du personnel en contrat à durée déterminée de courte durée (inférieure à un mois).

Il convient désormais de pourvoir au remplacement du M. PRUDON FONTAINE par M. Ludovic LEROY qui a assuré l'accueil au sein de la déchèterie des Abrets jusqu'alors et ce pour une durée supérieure à un mois.

Le temps partiel de M. DE TULLIO sera complété par un contrat à temps partiel par M. TURCHETTI Bruno.

M. le Président sollicite le conseil pour l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agent du syndicat.



## **6- DELIBERATION autorisant la signature d'une convention de stage de 3 mois renouvelable**

Suite à une demande de stage d'une durée de 3 mois à partir du 21 mars 2016 (renouvelable 1 fois), nous avons reçu la candidate qui est en licence « méthode appliquée aux géosciences » à Lyon. Cette licence aborde les principales méthodes appliquées dans les géosciences (géophysique appliquée, hydrogéologie-hydrogéochimie, télédétection, cartographie numérique, SIG), de manière théorique et pratique. En outre, elle offre un bagage solide en réglementation environnementale et gestion de projet.

M. le Président propose au conseil syndical, d'accueillir Lison LESIEUR sur une durée de 3 mois et propose au conseil de lui attribuer l'indemnité de stagiaire légale d'un montant de 3.60€/heure.

Le sujet de stage portera sur l'étude d'optimisation et son application sur le terrain.

Afin de participer au remboursement de ses frais kilométriques pendant la durée de son stage, le Président propose de lui accorder le remboursement kilométrique sur la base du barème de la fonction publique territoriale.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer la convention de stage de madame Lison Lesieur.

### **◆ FINANCES**

## **7- DELIBERATION Compte de Gestion de l'exercice 2015**

Le compte de gestion a été dressé par monsieur BOSSI, trésorier. Il a été envoyé avec la convocation.

Ce document n'appelle aucune observation et il est conforme au compte administratif 2015.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de gestion 2015.

## **8- DELIBERATION Compte Administratif de l'exercice 2015**

Voir Doc COMPTE ADMINISTRATIF 2015

	Résultats à la clôture de l'exercice 2014		Opérations de l'exercice 2015		Résultats à la clôture de l'exercice 2015	
	Déficits	Excédents	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		391 980,83€	2 976 434,96€	2 963 978,53€	12 456,43 €	
Section d'investissement		490 214,77€	482 261,87€	303 522,99€	178 738,88	
Totaux		882 195,60€	3 458 696,83€	3 267 501,52€	<b>191 195,31 €</b>	

Monsieur le président a quitté ensuite la salle du Conseil Syndical.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte administratif tel que présenté par le Président.

## **9- DELIBERATION Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Monsieur le Président expose au Conseil syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 est de 379 524,40 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-12 456,43€
B-Résultats antérieurs reportés	391 980,83€
C-Résultat à affecter	379 524,40€
D-Solde d'exécution d'investissement	
E-Résultat de l'exercice	-178 738,88€
F-Résultats antérieurs reportés	490 214,77€
R001 Excédent de financement	311 475,89€
G-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	50 000,00€
Recettes	0€
Besoin de financement F	0€
AFFECTATION = C	379 524,40€
1) affectation en réserves R1068 en investissement	0€
2) H Report en fonctionnement R002	311 475,89€
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Section de fonctionnement : 379 524,40 €**
- **Section d'investissement : 311 475,89 €.**

Compte-tenu du résultat excédentaire des deux sections, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016, comme suit :



- **Report de la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement :** >>>379 524,40 €.
- **Report de la totalité de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement :** >>>311 475,89 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2015 proposé par le Président.

### **10- DELIBERATION Budget Primitif de l'exercice 2016**

Dépenses	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	3 261 444,61€	3 463 167,00 €
Investissement	797 044,38 €	632 869,00 €
	4 058 488,99€	4 096 036€

#### **EXPLICATIONS DU BUDGET :**

##### **>>>dépenses de fonctionnement**

- Des dépenses de fournitures en hausse en raison d'achat de bacs normés (150 000 €) qui sera refacturé aux usagers ;
- Entretien véhicule : le véhicule a été acquis en 2011 mais date de 2007, des travaux plus importants sont désormais nécessaires ;
- L'ensemble des prestations de service (collecte, tri, traitement) à coûts stables : tonnages stabilisés et formule de variation des prix favorable aux collectivités ;
- Une stabilisation des dépenses d'entretien de bâtiments des déchèteries ;
- Des dépenses de personnel en hausse en raison de remplacements d'agents en maladie sur les déchèteries ;
- Des dépenses d'intérêt stables correspondant à l'emprunt pour la décharge ;
- Des dotations aux amortissements en forte hausse en raison de la poursuite des amortissements pour les déchèteries (87 001€), du début de l'amortissement des conteneurs enterrés (40 505€) et de l'amortissement du matériel de collecte (18 348€) pour 155 094€ au total ;
- Des dépenses imprévues limitées à 1,58% du budget de fonctionnement, donc en baisse et qui pourraient être affectées en investissement ;
- Pas de virement à la section d'investissement qui s'équilibre elle-même

**Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 463 167€.**

##### **>>>dépenses d'investissement**

- Des remboursements d'emprunt (22 855€ en 2016) ;
- Hausse des reprises de subventions d'investissement
- Une enveloppe de 5000€ pour des subventions aux particuliers à l'achat d'un broyeur à usage domestique ;
- Une enveloppe de 5000€ pour l'achat d'un terrain à proximité de la déchèterie de Domessin en vue de l'installation d'un système de contrôle d'accès ;

- Prévvision de dépenses informatiques en cas de panne (2000€)
- Prévvision d'études pour la refonte des entrées de déchèteries pour l'installation d'un contrôle d'accès (22 000€) ;
- La fourniture d'un deuxième véhicule de service (12 000€)
- La fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées pour les ordures ménagères et le tri sélectif et de bacs à ordures ménagères pour les points de regroupement (364 130€) ;
- Les travaux de génie civil pré-payés par le SICTOM (mais refacturés aux communes) pour 160 000€.
- 50 000 € de report de 2015

**Le total des dépenses d'investissement s'élève à 632 869 €, reports inclus.**

#### >>>recettes de fonctionnement

- Baisse des produits de la vente de matériaux issus de la collecte sélective pour 175 000€ du fait de la baisse des cours des matériaux ;
- Les contributions des professionnels pour l'accès en déchèteries 9 000€ ;
- Recettes de vente des composteurs aux ménages pour 900€ et des bacs normés pour 139 999,60€ ;
- La redevance spéciale des administrations et des entreprises pour 110 000€ ;
- Les soutiens Adelphe pour la collecte sélective pour 240 000€ ;
- Les contributions des collectivités sont de :

Communauté de communes des Vallons du Guiers	1 136 280,00 €
Communauté de communes Val Guiers	1 114 550,00 €
SICTOM de la Région de Morestel	115 339,00 €
SIVOM du BAS Bugey	2 626,00 €

#### >>>recettes d'investissement :

- Remboursement du FCTVA sur les travaux d'investissement 2014 pour 66299,11€
- Des remboursements des communes pour les travaux de génie civil des conteneurs enterrés de 80 000€.
- Un emprunt de 20 000€
- Des excédents reportés à hauteur de 311 475,89€

#### **CONCLUSION :**

*Un budget de dépenses maîtrisé par rapport à 2015. La baisse des ventes matières issues de la collecte sélective des emballages sera compensée par la hausse des participations sans impacter le taux de TEOM des communautés de communes.*

Sur la question « Y a-t-il une augmentation de la participation de l'habitant ? »

*Réponse de M. Pagniez : La participation demandée à chacune des communautés des communes est proportionnelle aux nombres d'habitants et est strictement la même pour chacune des communautés de communes (soit 87,62€/habitant – 12 968 hab pour Vallons du guiers et 12529 hab pour Val Guiers). Le taux appliqué sur le foncier bâti est différent entre les communautés de communes du fait de la différence des bases fiscales entre l'Isère et la Savoie. Les taux appliqués en 2015 et en 2016 sont identiques. Le SICTOM du Guiers est l'un des moins chers de la Région.*

A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2016 proposé par le Président.

#### **11- Délibération portant sur les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles**

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité d'une mise à jour des durées d'amortissements des différentes catégories d'immobilisations corporelles (biens meubles et immeubles) et incorporelles. Il précise que ces durées d'amortissement sont

laissées à l'appréciation de l'assemblée délibérante, dans le cadre préconisé par l'instruction comptable M14, et aussi en fonction de la durée réelle d'utilisation des équipements.

Libellé compte	Compte d'immobilisation	Compte d'amortissement	Détail	Durée
Subventions équipement aux personnes de droit privé	20421	280421	Subventions aux particuliers pour achat broyeurs	1 an
Concessions et droits similaires	2051	28051	Logiciels, licences	2 ans
Agencements et aménagements terrains	2121	28121	Plantation d'arbres déchèteries	15 ans
Constructions : installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	28135	Aménagements des déchèteries	10 ans
			Panneaux déchèteries	5 ans
Constructions : autres constructions	2138	28138	Travaux rénovation des déchèteries	15 ans
Installations, matériel et outillage technique	2158	28158	Achats des bacs à ordures ménagères	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	28181	Installations et matériels divers	5 ans
Matériel de transport	2182	28182	Véhicule de service	8 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	28183	Matériel informatique	2 ans
			Serveur informatique	5 ans
Mobilier	2184	28184	Mobilier de bureau	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	28188	Colonnes aériennes	8 ans
			Conteneurs enterrés/semi-enterrés	10 ans
			Broyeur professionnel	5 ans
			Conteneurs maritimes déchèteries	10 ans

A l'unanimité, l'assemblée approuve ce choix de définir, par compte d'immobilisation les durées d'amortissement conformément au cadre de l'instruction comptable M14, pour les investissements à venir.

## **ORDURES MENAGERES – OPTIMISATION**

### **12- INFORMATION Présentation des dossiers en cours de la commission « OPTIMISATION »**

Poursuite des localisations d'installation des conteneurs enterrés et semi enterrés pour la campagne de travaux 2016. Les travaux se dérouleront au début de l'été 2016.

La commission optimisation s'est réunie en juillet 2015 et a convenu de l'organisation de la conteneurisation en bacs normés des logements non pourvus. En effet, la conteneurisation du territoire va consister à obliger les usagers collectés en porte à porte à présenter leurs poubelles dans des bacs normés, adaptés au camion de collecte. Ceci diminuera fortement la pénibilité du travail et contribuera à une plus grande propreté des communes.

Ainsi au second semestre 2015, les maires des communes et/ou leurs adjoints ont été (presque tous) rencontrés pour convenir des modalités de conteneurisation (point de regroupement, conteneurisation individuelle, conteneurisation enterrée). Les propositions ont été faites sur la base de suivi de collecte et de comptage précis des lieux de conteneurisation non conformes. Les assemblées délibérantes des communes ont délibéré afin de sensibiliser leurs citoyens aux raisons de ce changement et faire connaître ces nouvelles modalités.

Il a été choisi que les habitants soient propriétaires de leur bac poubelle et qu'ils bénéficient de prix d'achat intéressants.

Les relevés terrain effectués en suivi de collecte ont permis de déterminer précisément le nombre de bacs à prévoir pour équiper intégralement les adresses non pourvues. En conséquence, le SICTOM du Guiers a passé une commande via l'UGAP pour bénéficier rapidement des tarifs négociés.

Le SICTOM organisera des permanences pour que les habitants viennent acheter les bacs à prix coûtant. Les premières seront en mai (20 et 21) et juin (4 et 5) 2016 pour les habitants des communes d'Isère, et à l'automne pour les communes de Savoie. Des courriers spécifiques invitant les habitants à venir acquérir leur bac seront distribués à cet effet début mai 2016.

#### **>> Présentation des grandes étapes et outils supports de la communication : Intervention de M. Roger Marcel**

*Madame Jocelyne BONNET précise qu'il serait souhaitable d'obtenir le support d'information du « broyage- place de village » pour le 23/04/2016 afin de pouvoir les distribuer à Chimilin => le document a été envoyé par mail début mars.*

*Madame Isabel MUSY souhaiterait disposer des courriers de vente de bacs avant fin avril pour Saint Martin de Vaulserre => réception de l'imprimerie au Sictom le 20/04.*

### **13- DELIBERATION Fixation des tarifs de vente des bacs ordures ménagères**

Les bacs normés seront vendus aux habitants au prix coûtant, intégrant une part de frais de logistique de mise en place des journées de dotation (location de véhicule, frais de gestion, personnel, communication)





Acquéreur	Type	Tarif
Particuliers	120 litres	30 €
	240 litres	44 €
	340 litres	55 €
Professionnels	340 litres	55 €
	660 litres	165 €

La fixation des tarifs de vente de chaque type de bacs doit être délibérée.

A l'unanimité, l'assemblée fixe les tarifs de vente des bacs normés à 30€ pour un bac 120 litres, 44 € pour un bac de 240 litres, 55 € pour un bac de 340 litres et 165 € (uniquement à destination des professionnels) pour un bac de 660 litres.

#### **14- DELIBERATION Création d'une régie de recettes de vente de bacs ordures ménagères**

L'organisation des ventes de bacs aux particuliers nécessite la création d'une régie de recettes spécifique à cette vente. Les chèques seront à l'ordre du trésor public.

A l'unanimité, l'assemblée décide de la création d'une régie de recette pour la vente des bacs à ordures ménagères. Madame Valérie BONAMY sera la régisseuse principale.

#### **15- INFORMATION Présentation de la 2ème caractérisation d'ordures ménagères**

Le Président rappelle que dans le cadre du dernier marché de collecte, la société titulaire avait proposé la réalisation d'une caractérisation sur les ordures ménagères par an.

La deuxième caractérisation a eu lieu le 17 décembre 2015 et concernait un échantillon des communes de Saint-Jean d'Avelanne, Saint-Albin de Vaulserre et Saint-Martin de Vaulserre.

>> Présentation des résultats mettant en avant une forte proportion d'emballages dans les ordures ménagères

*A la question est-il possible d'avoir une comparaison avec les résultats de la précédente caractérisation, M. PAGNIEZ précise en retour qu'une comparaison d'ordre générale est faite par rapport aux proportions de déchets orientables vers la collecte sélective ou les restes alimentaires mais que les deux caractérisations ne concernant pas la même zone et la même organisation de la collecte on ne peut faire de comparaison chiffres à chiffres.*

*Toutefois, un point peut être mis en avant : plus de la moitié du bac à ordures ménagères pourrait être orienté dans un autre flux de collecte, notamment pour 25% vers le tri : il est nécessaire de communiquer sur ces points et de s'interroger sur la dotation en points d'apport volontaire des communes concernées.*

*M. PARAVY précise qu'il serait bon de communiquer plus précisément sur les cartons souillés à mettre ou non dans la collecte sélective des emballages (exemple de la boîte à pizza).*

## **DECHETTERIES**

### **16- DELIBERATION Attribution du marché d'exploitation des déchèteries**

Un appel d'offre pour l'exploitation de 3 déchèteries a été lancé.

Les prestations sont réparties en 2 lots de consultation :

- **Lot 1** : Mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets (hors déchets verts).
- **Lot 2** : Mise a disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement pour les déchets verts.

*La prise d'effet du marché est prévue au 1<sup>er</sup> juin 2016, pour 3 ans. Après cette période, le marché sera renouvelable par période annuelle, après notification expresse par lettre recommandée du Syndicat, avec un préavis de 3 (trois) mois, sans pouvoir dépasser une durée totale de 6 (six) ans.*

La commission d'appel d'offre s'est réunie deux fois :

- le 21 janvier 2016 pour l'ouverture des plis,
- le 28 janvier 2016 pour le choix de l'offre pour chacun des deux lots.

La Commission a déterminé au regard du rapport d'analyse des offres de retenir :

- La société SIBUET Environnement pour le lot 1
- La société SERNED pour le lot 2

Le conseil syndical doit autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du SICTOM du Guiers, le marché de prestation de service d'exploitation des 3 déchèteries :

- Lot 1, Mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets (hors déchets verts), avec la société SIBUET pour un montant de 2 216 820 € sur la durée globale du marché (six ans)
- Lot 2, Mise a disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement pour les déchets verts, avec la société SERNED, pour un montant de 1 063 080 € sur la durée globale du marché (six ans)

*M. Jean-Francois PILLAUD TIRARD, interroge sur la qualité du matériel pour obtenir du « bon broyat », il faudrait un tamis pour obtenir un broyat calibré à la dimension souhaitée.*

*M. Pagniez précise que, suite aux différentes réunions qui ont anticipé le renouvellement de ce marché, les préconisations ont été résumées et intégrées au présent marché. Le suivi du marché sera fait de sorte que ces conditions de qualité de broyat soient respectées. Avec la société SIBUET le coût aurait été deux fois plus élevé.*

A l'unanimité, l'assemblée autorise M. Pagniez à signer les marchés lot 1 et lot 2 d'Exploitation des 3 déchèteries avec respectivement les sociétés SIBUET Environnement et SERNED .



## **COMPOSTAGE**

### **17- DELIBERATION Attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers en 2016, révision de la convention d'attribution de subventions**

Dans l'objectif de prévention de la production des déchets verts, le SICTOM du Guiers a décidé d'agir sur les particuliers et de proposer depuis 2012 une subvention de 25% du montant d'achat d'un broyeur à usage particulier, plafonné à 400€.

- Les résultats à fin 2015 montrent :
  - 118 broyeurs ont été subventionnés
  - des broyeurs neufs allant de 89€ à 3265€
  - 13 achats groupés

Monsieur le Président, propose de reconduire cette opération en 2016, en allouant une enveloppe de 5000€ maximum sur cette opération. Toutefois, 2 broyeurs subventionnés ont eut un coût d'acquisition de moins de 150 € : on peut s'interroger sur la qualité et donc la longévité des broyeurs ainsi acquis. Une valeur minimale de 250 € pour un broyeur sera requise pour l'attribution d'une subvention.

L'attribution des subventions se fera sous réserve des crédits disponibles et limitée par une enveloppe annuelle. Il convient donc de délibérer sur la poursuite de l'attribution de cet engagement pour l'année 2016 et ses conditions.

A l'unanimité, l'assemblée :

- décide de reconduire l'opération de subvention pour l'acquisition de broyeurs par des particuliers du territoire du SICTOM du Guiers avec un montant minimum d'acquisition du broyeur à 250 €TTC.
- autorise M. Pagniez à signer les conventions individuelles avec chaque personne sollicitant une subvention dans la limite du budget de 5000 € et du respect des conditions détaillées dans la convention.

### **18- INFORMATION Présentation des projets 2016 de la commission « COMPOST »**

- a. Collecte des bio-déchets (bilan)
- b. Broyage sur place de village (bilan)

### **>> INTERVENTION DE M. BLONDON**

## **COLLECTE SELECTIVE**

### **19- INFORMATION Présentation des premiers résultats 2015 sur le tri sélectif**

*Augmentation des tonnages collectés en emballages et en papiers, stagnation pour le verre.*

*Des données plus précises seront communiquées en juin avec le rapport annuel 2015.*

## **COMMUNICATION**

### **20- INFORMATION Bilan des animations dans les écoles 2015**

>> Présentation des résultats

*Il existe un document informant les écoles des programmes pédagogiques liés à la compétence gestion des déchets. Il est envoyé systématiquement à la rentrée de septembre.*

### **21- INFORMATION Projets de communication pour 2016**

Afin de poursuivre son action de sensibilisation, le SICTOM du Guiers va s'engager dans les opérations de communication suivantes :

- Préparation d'un courrier d'invitation à l'acquisition de bacs normés
- Préparation d'un « document explicatif » et d'un « scotch ou macaron » refus de collecte dans le cadre de la conteneurisation en bacs normés
- Préparation d'un flyer pour les zones équipées de conteneurs enterrés.
- Poursuite de la sensibilisation des gros producteurs de bio-déchets au tri et à la valorisation
- Sensibilisation en porte à porte en 2016
- Poursuite de la sensibilisation dans les écoles
- Participation aux brocantes, biennale, animations pour enfants, forum des associations...

## **DIVERS**

### **22- Questions diverses...**

La séance est levée à 20h30, après que Monsieur le Président eut remercié les participants.

Le Président,

Jean PAGNIEZ

Le Secrétaire de séance,

Michel GALLICE